



Taxe sur ordures menageres

Par **vero**, le 31/01/2012 à 12:24

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de ma propriétaire, me réclamant la taxe d'ordures menageres apparaissant sur sa taxe fonciere.

Apparemment, sur un decret du 26 aout 1987, le propriétaire peut recuperer cette taxe aupres de son locataire.

C'est la premiere fois que j'entends parler de cela.

Y-a t-il un recours ?

Merci

Par **Marion2**, le 31/01/2012 à 12:36

Bonjour,

Il n'y a aucun recours. C'est au locataire de régler la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cordialement.

Par **miac**, le 31/01/2012 à 13:47

n'oubliez pas de lui demander la photocopie de la feuille d'impôt avec le montant de la taxe que vous lui devez.

Par **alterego**, le **31/01/2012** à **14:45**

Bonjour,

Vous communiquer la taxe ordures ménagères à partir de l'avis de mise en recouvrement des taxes foncières, oui, mais en occultant l'ensembles des autres taxes. Tout simplement parce que ces derniers ne vous regardent pas.

Cordialement